



Association des Amis du Patrimoine Médical de Marseille (A.A.P.M.M.)



Hôpital Sainte Marguerite -13274 MARSEILLE CEDEX 09
Tél. 04 91 74 51 70 et 71 - Site web : <http://patrimoinemedical.univmed.fr>

L'asile des aliénés de Marseille par le Professeur Jean-Louis Blanc

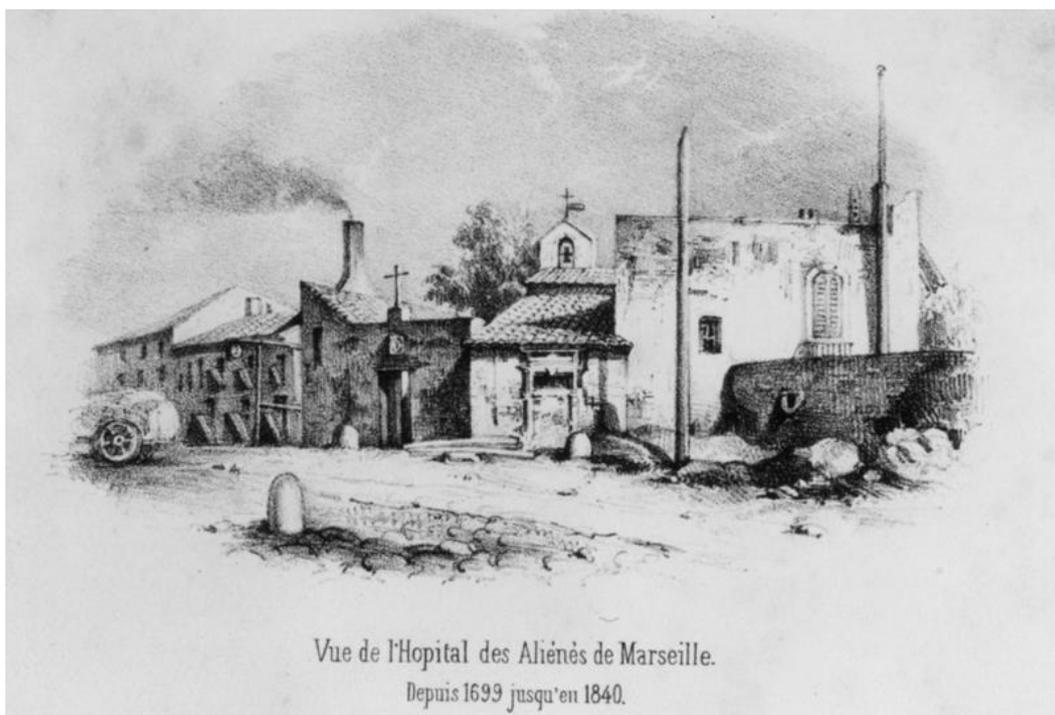
Marseille, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, ne disposait pas d'établissement pour recevoir ceux que l'on appelait alors les fous, puis ensuite les insensés et enfin les aliénés. A l'Hôtel-Dieu il n'existait pas de lits réservés à ce type de malades. Les nobles, les familles aisées gardaient leurs malades à domicile, les séquestrant pour les cacher aux regards des autres, ou dans le meilleur des cas les plaçant dans les cloîtres et les monastères aux bons soins des religieux, contre un legs ou une pension suffisante. Certaines confréries religieuses prenaient en charge quelques insensés ainsi que quelques indigents ou des esclaves en fuite. Quant aux insensés pauvres, ils erraient librement dans les rues causant bien souvent des troubles à l'ordre public.

L'idée de créer une structure destinée à ces malades se fit jour peu à peu dans le but de protéger la société, mais également de venir en aide à ces malheureux.

A Marseille, la première prise en charge connue pour les insensés revient à un prêtre, Antoine Garnier, qui en 1671 reçut chez lui, moyennant une pension versée par leur famille, quelques malades mentaux. Pour les indigents, les frais étaient assurés par la ville. C'est ainsi que l'œuvre du père Garnier fut très vite connue et les locaux devinrent rapidement insuffisants. A tel point que certaines familles, notamment celles des communes avoisinantes, venaient la nuit abandonner leurs fous devant sa porte.

Aussi les maires et les échevins de Marseille proposèrent-il au père Garnier d'accueillir, en attendant qu'un établissement public soit construit, tous les malades mentaux dans deux vieilles maisons situées hors de la ville.

En 1692 l'abbé Garnier s'occupait ainsi de 16 insensés. Le nombre des pensionnaires augmenta très vite et il fut décidé de transformer l'ancienne léproserie de Marseille en établissement d'accueil pour les insensés.



Cette léproserie, située hors de la ville au quartier Saint-Lazare sur la route d'Aix, avait été créée au XII^e siècle pour accueillir les lépreux revenant des croisades. Plus tard, lorsque la lèpre disparut, le bâtiment reçut quelques incurables avant d'être abandonné en 1676.

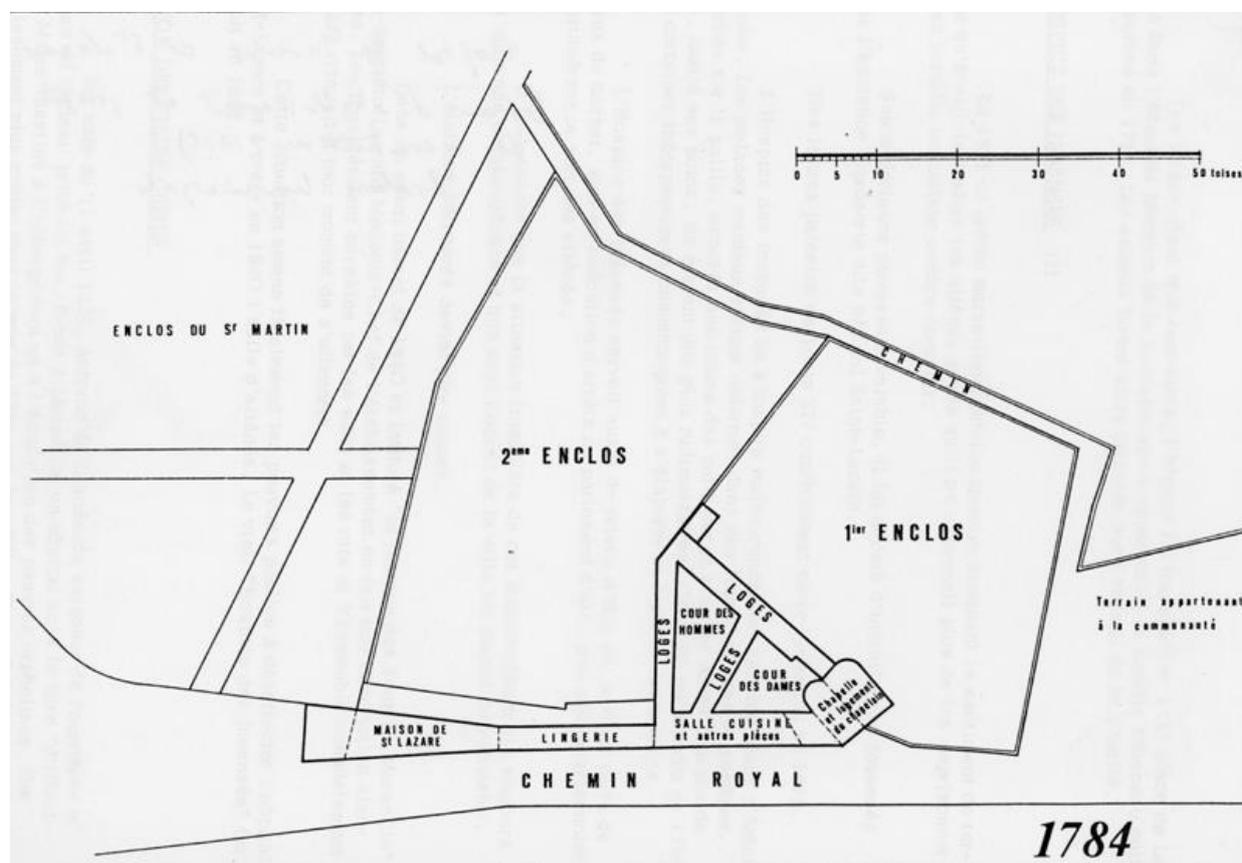
Le conseil municipal acheta le 14 juin 1698 la partie la moins délabrée de cette léproserie, appelée hôpital Saint-Lazare, et en avril 1699, Louis XIV, reconnu par lettres patentes signées par Colbert, l'hôpital des aliénés de Marseille « *pour les personnes qui se trouvaient malheureusement aliénés d'esprit, extravagant et souvent furieux, pour leur donner quelque secours, dans leur misère et prévenir les désordres qu'elles peuvent causer.* » On appela ce nouvel établissement l'hôpital des insensés, plus connu des Marseillais sous l'appellation de « *la maison des fous* ». Il fut sur le plan administratif réuni à l'Hôtel-Dieu et le 30 janvier 1699 ; 29 pensionnaires (13 hommes et 16 femmes) y furent accueillis par l'abbé Garnier.

Le nombre de pensionnaires ne faisant qu'augmenter, les échevins et l'évêque formèrent le projet de les enfermer à la Charité, moyennant la cession à cet hôpital de la maison et des revenus de l'hôpital Saint-Lazare. Mais les administrateurs de la Charité refusèrent.

L'hôpital Saint-Lazare était géré par 12 recteurs, renouvelables par moitié chaque année. Ils contrôlaient les entrées et les sorties des pensionnaires. Les malades entraient à l'hôpital Saint-Lazare soit par lettre de cachet, soit par placement par ordre de justice, soit par ordre de la municipalité, ou par ordre de la famille. Ils pouvaient également entrer comme pensionnaires libres, mais ce ne fut jamais le cas. L'examen des archives montre qu'à Marseille, il y avait peu d'entrées par lettres de cachet ou par arrêts de justice et très peu d'internements arbitraires.

Les malades sortaient soit par évasion, ce qui était facile compte tenu de la configuration de l'hôpital, soit par décès (un tiers des admis), soit par des modes de libération légaux (avis des recteurs ou de l'autorité qui avait ordonné l'internement), ce qui prenait généralement beaucoup de temps.

L'hôpital Saint-Lazare comprenait deux cours étroites, entourées d'un côté de 10 chambres, et de l'autre côté de 9 chambres appelées loges.



Plan de l'hôpital Saint Lazare

Les dimensions des chambres étaient d'environ 2m 40 sur 1m 80, une ouverture de 70 cm, fermée par une porte épaisse, munie de verrou en permettant l'accès. Un lit était scellé au sol, équipé d'un matelas contenant de la paille ; à côté du lit, était suspendue une chaîne en fer mesurant environ 3m. Un banc en pierre et parfois une table meublaient certaines chambres. Il y avait un lit par chambre ; cependant, lors de l'afflux des malades des lits étaient ajoutés et une chambre pouvait être partagée alors par deux ou même trois pensionnaires, à condition qu'ils soient calmes ; les agités ou furieux, en revanche, étaient toujours seuls dans leur chambre.

Les malades prenaient leurs repas au réfectoire ; les apports nutritionnels étaient bien précisés : quantité quotidienne de vin, apports de viande, de poissons au moins deux fois par semaine.

Le nettoyage des locaux et des chambres était assuré chaque matin et il y avait « *obligation de faire entrer l'air chaque fois que nécessaire* ».

Les malades ne portaient pas d'uniforme. Ils étaient habillés avec des vêtements fournis par la famille ou récupérés après le décès d'autres malades ou encore provenant de dons. Le linge était lavé soit par les malades, soit par le personnel.

Dans la journée, en fonction de la saison et des conditions météorologiques, ils se trouvaient soit dans la cour, soit à l'intérieur du bâtiment ; il y avait une cour pour les hommes et une cour pour les femmes, mais il était possible de passer de l'une à l'autre. La nuit, hommes et femmes dormaient dans deux ailes distinctes, fermées à clé. Les visites des familles et amis étaient permises, mais peu de malades étaient entourés par les leurs.

Quelques malades capables de travailler étaient occupés à des activités faciles à exécuter. Les soignants de l'époque, médecins et infirmiers, considéraient que le travail était indispensable au retour à la normale. Les soins étaient prodigués surtout par les infirmiers qui, sporadiquement, recevaient l'aide d'un membre du corps médical, le plus souvent un médecin de l'Hôtel-Dieu. La thérapeutique se réduisait essentiellement à des bains et quand cela était nécessaire à la contention. Les médicaments étaient très rarement utilisés et, l'établissement ne disposait pas d'une apothicairerie.

Le personnel d'entretien était laïc. Il comprenait une infirmière-chef, en fait une intendante appelée « *mère* », qui n'était pas une religieuse, quatre à huit domestiques, une cuisinière, deux jardiniers, un économe, un aumônier qui habitait dans l'établissement. Il semble que les malades, contrairement à une idée reçue, n'étaient ni enchaînés à longueur de journée ni battus, du moins à l'hôpital Saint-Lazare, ce qui n'était pas la règle dans certains autres établissements en France.

Le budget de l'hôpital était très modique ; la ville n'assurait, et très chichement, que les frais relatifs aux insensés de Marseille. Les 12 recteurs assuraient la gestion et la surveillance de l'hôpital. La fonction de recteur était honorifique, non rétribuée et même dispendieuse, car, en cas de besoin, ce sont eux qui prêtaient de l'argent qu'ils ne récupéraient jamais ou très rarement. Ces recteurs étaient choisis parmi les commerçants et les bourgeois de la ville. Les nobles et les ecclésiastiques étaient exclus de ces fonctions. Les recteurs étaient nommés par le conseil municipal pour deux ans et renouvelés par moitié tous les ans. Ils exerçaient à deux chaque semaine à tour de rôle, la surveillance de l'établissement. Ils devaient effectuer une visite quotidienne et surveiller la tenue de la maison ; ils avaient l'obligation d'assister aux repas pour s'assurer que la nourriture fournie était suffisante et de bonne qualité. Ils s'assuraient aussi que le secours religieux était apporté par l'aumônier aux malades ayant assez de lucidité pour recevoir les sacrements de l'Eglise.

La gestion des recteurs était surveillée par le Conseil municipal et par l'Intendant de Provence. Le Contrôleur général des finances, qui octroyait les subventions décidées par le conseil municipal de la ville, avait droit de regard et le Procureur du roi supervisait le tout. Cette gestion qui fut assurée de cette façon jusqu'à la Révolution, ne fut jamais critiquée : il n'y a jamais eu de détournements de fonds ni d'abus de pouvoir. Les Marseillais étaient bien protégés contre les internements arbitraires : les entrées par lettre de cachet ou par décision de justice furent exceptionnelles.

Un des problèmes majeurs de cet établissement fut toujours sa surpopulation. En 1749, les Recteurs signalent à l'Intendant de Provence « *que l'hôpital ne peut pas accueillir plus de 80 malades* » ce qui, compte tenu des demandes, est insuffisant.

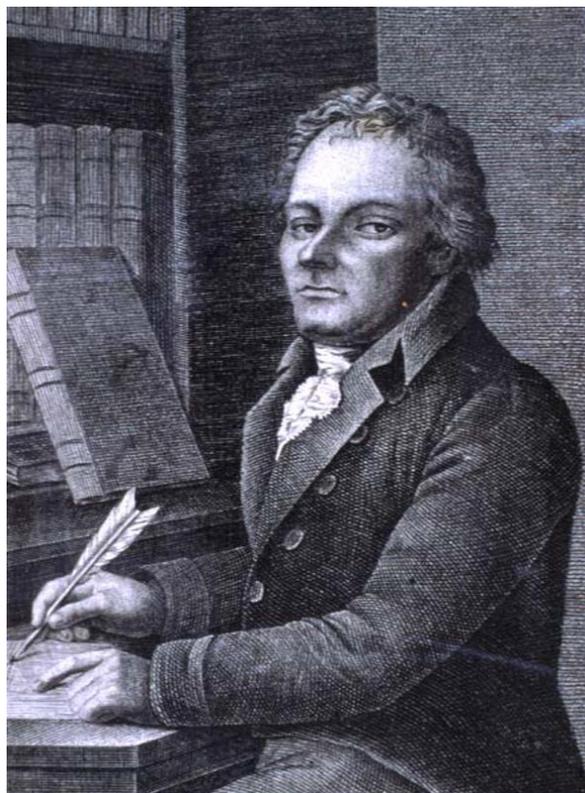
En 1763 ce sont le maire et les échevins qui demandent à l'Intendant des subventions pour la construction de 24 nouvelles loges, ce qui fut refusé, de même qu'en 1769.

En 1786, une circulaire portant « *instruction sur la manière de gouverner les insensés* », inspirée par les travaux des Docteurs Colombier et Doublet (publiés en 1785), fut transmise à tous les recteurs. Elle constituait un bouleversement complet de la perception que l'on avait des insensés et débutait ainsi : « *toute maladie mentale est curable, au moins de façon transitoire* ». Il était précisé que les diverses catégories de malades devaient être séparées ; une description de la configuration souhaitable des locaux était indiquée. La circulaire recommandait une alimentation suffisante et variée, comportant des légumes tous les jours et de la viande au moins deux fois par semaine. Il était stipulé enfin qu'un médecin devait visiter les malades une fois par jour. Suite à cette circulaire, un poste permanent de médecin fut créé à l'hôpital Saint-Lazare.

Le 2 décembre 1786, il fut décidé qu'un hôpital serait édifié selon les nouvelles conceptions architecturales ; les plans de celui-ci furent transmis aux Echevins de Marseille. Malheureusement cet hôpital ne fut pas construit tout de suite, car survint la Révolution de 1789 qui fut une période catastrophique pour tous les services de santé et notamment pour ceux destinés aux aliénés : alors que l'hôpital Saint-Lazare accueillait en janvier 1787, 114 malades, en 1795 il n'y en avait plus que 44.

Pendant la Révolution (loi du 7 octobre 1796 et du 23 messidor an II), un effort de concentration des hôpitaux débuta et l'hôpital Saint-Lazare fut réuni au domaine national. La loi du 18 vendémiaire an V (1797) appliquée le 25 messidor an XIII (1805), modifia ensuite l'organisation des asiles psychiatriques ; elle institua une commission de cinq membres destinée à surveiller la gestion et le travail du médecin-chef qui devint à partir de cette date, le directeur de l'établissement.

À l'hôpital Saint-Lazare, appelé à cette époque « *Asile de l'Humanité* », le Docteur **Fodéré** fut le premier à exercer ces fonctions de 1797 à 1802, date à laquelle le Docteur **Lautard** lui succéda. Ce dernier dirigea l'hôpital Saint-Lazare jusqu'en 1841 avec humanité et compétence. Dès la deuxième année qui suivit sa nomination, il enleva aux recteurs le droit qu'ils avaient de décider de l'entrée et de la sortie des malades. Il estimait en effet que seul un médecin pouvait, avec l'aide des soignants, c'est-à-dire des infirmiers, apprécier en connaissance de cause l'état psychique du sujet : dès lors, les pensionnaires de l'hôpital devinrent des malades.



Docteur Fodéré



Docteur Lautard

En 1805 sous l'Empire, furent créés les « Hospices civils de Marseille » qui comportaient alors :

- l'Hôtel-Dieu
- l'Hospice de la Charité
- l'Hôpital Saint-Joseph (ex Refuge)
- l'Hôpital Saint-Lazare.

Deux problèmes majeurs se posaient, notamment à l'Hôpital Saint-Lazare :

- la surpopulation, avec un budget très insuffisant pour permettre l'entretien correct des malades
- une dégradation inquiétante des locaux.

Le Docteur Lautard, qui était un administrateur vigilant et obstiné, informait très régulièrement la municipalité des conditions dans lesquelles vivaient les malades. Il signala notamment qu'une malade était décédée par suite des morsures infligées par une de ses compagnes de cachot, sans que cela provoque une réaction de la part des pouvoirs publics.

Pour lui la situation ne pouvait plus durer, il voulait que l'on construise un nouvel établissement et que l'on abandonne Saint-Lazare. Ceci fut enfin entériné le 1er décembre 1824 sur proposition du maire Monsieur de Montgrand, le conseil municipal décida d'abandonner les locaux de l'hôpital Saint-Lazare et de construire un asile conforme aux progrès de la science. Mais ceci prit beaucoup de temps, et en 1827 on décida d'agrandir l'hôpital Saint-Lazare dont la capacité fut portée à 127 lits.

Cette même année, un terrain situé au quartier Saint-Pierre près du Jarret, fut acquis par la municipalité, pour la somme de 152 000 francs, en vue de la construction d'un asile moderne. L'architecture de ce type de bâtiments avait en effet été repensée par Jean Etienne Esquirol, élève de Philippe Pinel, médecin des infirmeries de l'hôpital Bicêtre, qui avait révolutionné l'approche de la maladie mentale en élaborant un traitement qualifié de « *moral* » pour le différencier des méthodes « *physiques* » pratiquées jusque-là : hydrothérapie prolongée, bains glacés de surprise, etc ...



Jean Etienne Esquirol scandalisé par les conditions d'hébergement déplorables des insensés, avait adressé au ministre de l'Intérieur un rapport qui fut publié en 1819. Suite à ce rapport, il fut décidé de fonder sous le nom d'« *Asiles* » les premiers établissements spécialement destinés à isoler ceux qu'on allait dès lors appeler les « *aliénés* ».

En effet, l'isolement des fous devenait pour Esquirol impératif en raison de la nocivité attribuée à leurs relations familiales et sociales. Les dispositions architecturales des asiles étaient également conçues comme agent thérapeutique.

Esquirol préconisait un regroupement des aliénés selon la nosographie, c'est-à-dire les diverses catégories de troubles mentaux : maniaques, mélancoliques, déments, idiots, furieux, dans des unités architecturales constituées chacune de trois corps de bâtiments disposés en quadrilatère autour d'une cour bordée de préaux, close par un simple portique à claire voie sur le quatrième côté, afin d'éviter de créer chez les patients un sentiment d'enfermement. Ces unités étaient appelées « *quartiers* » ou « *sections* ».

Cette architecture préfigurait celle des futurs hôpitaux pavillonnaires qui allaient être la règle jusqu'au milieu du XX^e siècle.

En 1830, le Docteur Lautard précisa que la majeure partie de l'hôpital Saint-Lazare qu'il dirigeait menaçait de s'effondrer lors de chaque grosse pluie, que les rats dévoraient les provisions et rongeaient les vêtements des malades tandis que des crevasses portaient atteinte à la solidité des murs. Sans réponse de la municipalité et dans l'attente de l'ouverture du nouvel établissement, il décida d'ouvrir une seconde maison de santé pour soulager Saint-Lazare. Ce fut, dans le quartier du Panier, l'hôpital Saint-Joseph regroupant le Refuge et l'Entrepôt ; il y plaça 80 malades (40 hommes et 40 femmes), malades épileptiques, incurables et idiots, qui du fait de leur état ne pouvaient tirer aucun bénéfice des soins donnés à l'hôpital Saint-Lazare. Il demanda à son collègue le Docteur Guiraud, qui par ailleurs possédait une maison de santé privée au Roucas Blanc, de diriger cet hôpital.

L'hôpital Saint-Joseph était appelé « *la galère* » par les Marseillais ; la discipline y était en effet sévère, les malades souvent enchaînés, dans des chambres exigües, mal entretenues et ressemblants plus à des cachots qu'à un lieu de vie. Il resta environ 100 malades à l'hôpital Saint-Lazare : ceux qui pouvaient bénéficier d'une prise en charge thérapeutique.

Suite à la loi du 30 juin 1838, l'hôpital Saint-Lazare fut détaché des hospices civils, il devint autonome sous le vocable « d'Asile des aliénés ».

Le 1er janvier 1841, le Docteur Aubanel succéda au docteur Lautard ; il fut nommé pour diriger à la fois l'hôpital Saint-Lazare et l'hôpital Saint-Joseph, en attendant l'ouverture de l'asile Saint-Pierre, dont l'appel d'offre pour sa construction, d'après les plans de l'architecte **Penchaud**, avait été lancé en 1834.



L'architecte Penchaud

Le docteur Lautard connaissait parfaitement les conditions dans lesquelles vivaient les malades à l'hôpital Saint-Joseph et en particulier il avait constaté que « *les aliénés gâteux couchaient pêle-mêle comme des animaux immondes, enchaînés et gisants les uns à côté des autres sur des tas de paille, dans des salles basses et humides, mal éclairées et mal aérées* ». Dès sa nomination il supprima à l'hôpital Saint-Joseph toute contention des malades, sauf en cas d'accès aigu ou lorsque le malade présentait un degré manifeste de dangerosité, tandis qu'à l'hôpital Saint-Lazare il poursuivit l'œuvre du Docteur Lautard, en améliorant l'hygiène, le service médical et en organisant une ergothérapie ; il limita aussi la prééminence des religieuses soignantes qui peu à peu avaient remplacé au début du XIXe siècle le personnel laïc.

Bien que, l'aile sud (quartier des hommes) de l'asile Saint-Pierre, d'une capacité de 300 places, était terminée depuis 1841, ce n'est que le 10 juillet 1844 que la municipalité et le directeur administratif de l'Asile acceptèrent d'échanger Saint-Pierre contre Saint-Lazare. L'ordre de « *translation des aliénés* » ne

fut donné qu'en septembre. Comme le directeur administratif, reculant devant la responsabilité et les tracasseries auxquels l'exposait ce transfert, préféra démissionner, ce fut le Docteur Aubanel qui se chargea de tout. Le 3 octobre 1844, sous la responsabilité du médecin-chef, agissant aussi comme directeur administratif intérimaire, les aliénés capables de le faire gagnèrent à pied, dès 6 heures du matin, l'asile Saint-Pierre protégés par des gendarmes durant cette promenade d'environ 3 kms, tandis que les furieux ou agités firent le trajet en calèches particulières ou en voitures à cheval. 336 aliénés furent ainsi transférés à l'asile Saint-Pierre qui ne pouvait en recevoir que 300.

C'est ainsi que l'hôpital Saint-Lazare cessa de fonctionner : il aura été en service de 1698 à 1841. Il fut démoli en 1868.